

0592

Paris, le **30 JUIN 2023**

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021.

Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de travaux de réaménagement des cours de l'école Paul Cézanne de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec l'entreprise SEEA SARL. Le délai global pour l'exécution des travaux est de 59 jours du 03 juillet 2023 au 29 août 2023.

Le montant du marché est de 2 098 152,00 MAD TTC, soit 192 673,30 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

